

## Champéry: les autorités font fausse route

**RECOURS** La commune de Champéry a introduit une taxe sur les résidences secondaires (R2) sans aucune réelle discussion avec les propriétaires. Leur association, l'APCACH, avait pourtant demandé pour quels projets concrets le montant total prélevé par cette taxe serait utilisé, mais elle n'a jamais reçu de réponse! Têtue, la commune a envoyé des centaines de factures aux propriétaires de R2. Une majorité d'entre elles mentionnait un montant de... «zéro franc»! Ceux qui devaient payer un montant ont fait opposition (300 environ). La commune a alors envoyé des centaines de «décisions» de confirmation. Plus de 30 recours ont été envoyés au

Conseil d'Etat. Ces recours ayant un effet suspensif, les recourants ne paieront pas un centime jusqu'à ce que le Conseil d'Etat statue. Les recourants déboutés pourront encore faire recours au Tribunal fédéral. La procédure promet donc d'être longue! Et pendant tout ce temps-là, la commune de Champéry ne touchera pas un centime de la part des recourants, alors qu'elle aura dépensé des dizaines de milliers de francs!

Certains propriétaires parlent de boycotter les magasins et restaurants de Champéry. Est-ce que c'est cela que cherche la Municipalité?

Jean-Louis Emmenegger  
LUTRY

## Le Valais veut-il vraiment de son tourisme?

Luis Mendes  
de Leon  
CHAMPÉRY

« Le finance-  
ment du tourisme  
est l'affaire  
de tous. »

**TAXES** Deux éléments essentiels ressortent de l'édito de Julien Wicky du 1<sup>er</sup> octobre 2014:

1. Les touristes: ont-ils encore envie de venir en Valais? Sans eux nous n'avons plus besoin de nous occuper du tourisme ni des équipements sportifs et culturels. Parmi les touristes il y a aussi les propriétaires de résidences secondaires, parmi lesquels beaucoup de Suisses qui viennent régulièrement. Donc il faut les choyer et pas les massacrer!

2. Est-ce que le financement du tourisme n'appartient qu'aux propriétaires venus d'ailleurs ou est-ce l'affaire de tous? Là il n'y a qu'une réponse: c'est l'affaire de tous, c'est-à-dire tous

les habitants du canton, toutes les entreprises (!) et aussi tous les propriétaires d'un bien immobilier. Il faut donc tout simplement supprimer toutes les taxes touristiques, dont l'archaïque taxe de séjour, taxe d'hébergement, taxe de promotion touristique, taxe sur les lits froids (et tant pis pour le manque à gagner des vrais lits froids), et inclure le coût lié au développement touristique dans les impôts de base (commune et canton).

Ainsi tous les Valaisans et entreprises valaisannes tirent à la même corde, sans discorde; plus de frais administratifs prohibitifs, et le touriste se sent enfin de nouveau «aimé».

Simpliste? Peut-être, mais réaliste!